

**inolya**

FACILITATEUR D'HABITAT

## **ASSURANCE**

**Être assuré,  
une nécessité !**



**Pourquoi assurer  
son logement ?**

**Comment procéder  
en cas de sinistre ?**





***Obligatoire, l'assurance habitation vous couvre en cas de sinistre ou de dégâts dans votre logement. Elle est votre « atout sérénité » dans votre vie quotidienne !***

## **Pourquoi** devez-vous assurer votre logement ?

C'est une obligation légale. En effet, **la loi oblige tout locataire à assurer son habitation et les locaux annexes** (garage, grenier, cave, jardin, etc.). Le défaut d'assurance est un motif de résiliation du bail.

Selon le contrat choisi, votre assureur prendra en charge les dégâts occasionnés sur vos biens personnels (en cas d'incendie ou d'inondation par exemple).

**Si vous n'êtes pas assuré, vous serez tenu responsable des dégâts.** Tous les frais de réparations ou dommages corporels seront à votre charge.

Vous devrez fournir une **attestation d'assurance chaque année et le jour de l'état des lieux d'entrée**, n'oubliez pas d'en demander un exemplaire auprès de votre assureur.

## **Comment procéder** en cas de sinistre ?

Contactez rapidement votre agence INOLYA (coordonnées au verso).

Prévenez votre assureur dans un délai maximum de **5 jours ouvrés** (2 jours ouvrés en cas de vol).

Conservez les objets détériorés et rassemblez tout ce qui peut justifier de leur valeur (factures, certificats de garantie, photos, etc.).

## **Nos conseils** pour être assuré en toute tranquillité.

Pensez à la **responsabilité civile** qui vous couvre vous et votre famille dans votre quotidien.

Optez de préférence pour un contrat qui vous couvre contre **tout dommage causé à quelqu'un**, même en dehors de votre logement, pour vous, votre conjoint, vos enfants, votre animal de compagnie, etc.



FACILITATEUR D'HABITAT

## 7 AGENCES À VOTRE SERVICE

### DU LUNDI AU VENDREDI :

Par téléphone, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Accueil du public de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h

En dehors des heures d'ouverture de votre agence, Inolya met à votre disposition **un numéro d'urgence : 09 69 37 03 71** (prix d'un appel local). En semaine, de 17h30 à 8h30, les week-ends et jours fériés.

### AGENCE DE BAYEUX

34, avenue Georges Clemenceau  
C.S. 50424 - 14406 BAYEUX Cedex  
02 31 51 61 61 - agence-bayeux@inolya.fr

### AGENCE DE CAEN

27, rue des Compagnons  
C.S. 55053 - 14050 CAEN Cedex  
02 31 52 31 00 - agence-caen@inolya.fr

### AGENCE DE FALAISE

24, rue Henri 1<sup>er</sup> Beauclerc  
C.S. 60021 - 14700 FALAISE  
02 31 40 01 53 - agence-falaise@inolya.fr

### AGENCE D'HÉROUVILLE SAINT-CLAIR

21, avenue de la Grande Cavée  
C.S. 10028 - 14202 HÉROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex  
02 31 54 50 00 - agence-herouville@inolya.fr

### AGENCE DE LISIEUX

31, place Mozart  
C.S. 17188 - 14107 LISIEUX Cedex  
02 31 31 70 71 - agence-lisieux@inolya.fr

### AGENCE DE PONT-L'ÉVÊQUE

rué Pierre Gamare  
C.S. 20510 - 14130 PONT L'ÉVÊQUE  
02 31 65 69 20 - agence-pontleveque@inolya.fr

### AGENCE DE VIRE

12, avenue Georges Pompidou  
C.S. 30072 - 14502 VIRE NORMANDIE Cedex  
02 31 66 51 00 - agence-vire@inolya.fr

### RETROUVEZ SUR VOTRE ESPACE CLIENT

Le livret d'accueil du locataire et les fiches thématiques  
accessibles sur le site [www.inolya.fr](http://www.inolya.fr)



CalvadospourellesOfficiel



INOLYA